



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction du cabinet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civile

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-01-07  
PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT DE SÉCURITÉ CIVILE  
POUR L'ASSOCIATION BRETAGNE SAUVETAGE SECOURISME (B2S)**

LE PRÉFET DU MORBIHAN  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L 725-1 et suivants ainsi que les articles R 725-1 et les suivants ;

**VU** le décret n°2017-908 du 6 mai 2017 portant notamment diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, articles 15 à 21 ;

**VU** l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

**VU** les arrêtés du 27 février 2017 relatifs aux agréments des associations de sécurité civile dénommés respectivement « A » et « D » ;

**VU** l'arrêté du 11 décembre 2018 portant renouvellement de l'agrément départemental de sécurité civile pour l'association Bretagne Sauvetage Secourisme (B2S), pour une durée de 3 ans ;

**VU** la demande de renouvellement présentée le 30 septembre 2021 et complétée les 13 et 22 décembre 2021, par Madame Catherine BONNEAU, présidente de l'association Bretagne Sauvetage Secourisme (B2S) et en vue d'obtenir le renouvellement de son agrément de sécurité civile aux missions de type A (Secours à la personne) et D (Dispositifs prévisionnels de Secours) ;

**VU** les pièces réglementaires versées au dossier ;

Sur proposition du Chef du service interministériel de défense et de protection civile,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'association « Bretagne Sauvetage Secourisme », dont le siège social est fixé 1 Moulin de Meslien à 56620 CLEGUER, est agréée dans le département du Morbihan pour une durée de trois ans, pour participer aux missions de sécurité civile selon le type des missions définies ci-dessous :

TYPE D'AGRÉMENT	CHAMP GEOGRAPHIQUE D'ACTION DES MISSIONS	TYPES DE MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE
N° 1 : « Départemental »	Département du Morbihan	<p><b>A : Opérations de secours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secours aux personnes,</li> <li>- Sauvetage aquatique.</li> </ul> <p><b>D : Dispositifs prévisionnels de secours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D - Points d'alerte et premiers secours (PAPS),</li> <li>D - Dispositifs prévisionnels de secours de petite envergure et grande envergure (DPS PE à GE),</li> <li>D - PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques,</li> <li>D - DPS PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques.</li> </ul>

